CAN Obligations gouvernementales 75/75 (PS2)†

30 septembre 2026

Un fonds canadien qui vise à fournir un revenu en intérêts et un potentiel de croissance, tout en cherchant à réduire la volatilité au moyen de placements dans des obligations à plus court terme.

Ce fonds vous convient-il?

- Vous désirez mettre votre argent à l'abri de l'inflation tout en le protégeant des répercussions des fortes fluctuations dans les marchés.
- Vous souhaitez investir dans des titres émis par l'État ou de titres garantis par l'État qui ont obtenu une cote « A » ou une cote supérieure.
- Vous êtes à l'aise avec un faible niveau de risque.

COTE DE RISQUE

FAIBLE — MODÉRÉ — ÉLEVÉ

Catégorie de fonds
Revenu fixe canadien à court terme

Date de création
14 mai 2012

Ratio des frais de gestion (RFG)*
-

Gestion du fonds
Placements Mackenzie

Dans quoi le fonds investit-il? (au 30 septembre 2026)



Répartition de l'actif (%)

Obligations Domestiques	98,5
Espèces et équivalents	1,5



Répartition géographique (%)

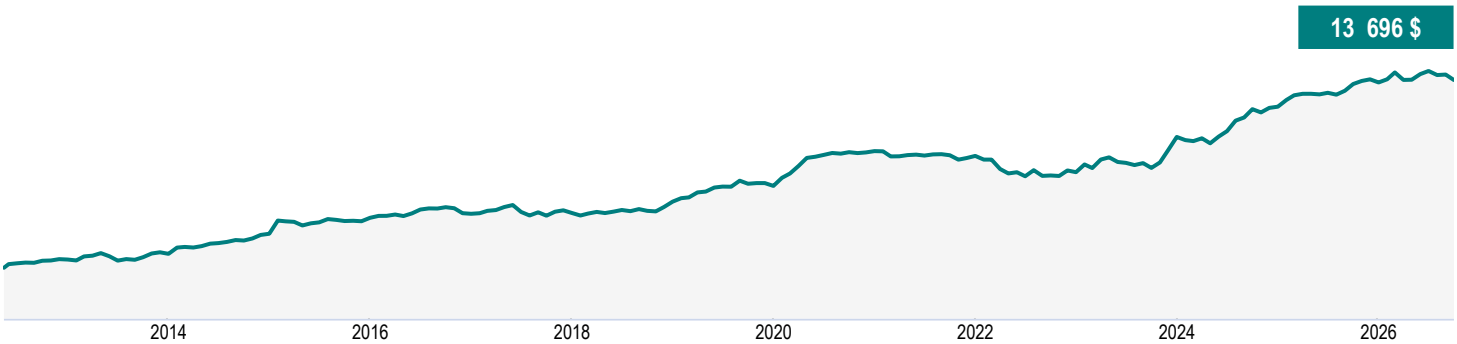
Canada	100,0



Répartition sectorielle (%)

Revenu fixe	98,5
Espèces et quasi-espèces	1,5

Croissance d'une somme de 10 000 $ (depuis la création du fonds)



CAN Obligations gouvernementales 75/75 (PS2)†

30 septembre 2026

Renseignements sur le fonds

Au 30 septembre 2026

Principaux titres	%
Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 3,10 % 15-jun-2028	12,1
Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 2,90 % 15-déc-2029	11,9
Province of Ontario 3.90% 06-02-2036	11,0
Gouvernement du Canada 1,50 % 01-jun-2031	10,8
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-sep-2028	9,4
Gouvernement du Canada 4,00 % 01-mar-2029	8,5
Province de l'Alberta 2,05 % 01-jun-2030	5,1
Province de Québec 2,75 % 01-sep-2027	4,9
CPPIB Capital Inc 3,35 % 02-déc-2030	4,9
Province of Ontario 3.85% 12-02-2036	3,3
Répartition totale des principaux titres	**81,9**

Au 30 septembre 2026

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	2,61 %
Rendement du dividende	-
Rendement à l'échéance	3,40 %
Durée (années)	2,67
Coupon	2,88 %
Cote de crédit moyenne	AA
Capitalisation boursière moyenne (millions)	-

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
-0,78	**-1,29**	**0,35**	**0,58**	**4,60**	**2,31**	**2,04**	**2,21**

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
3,62	**4,74**	**5,84**	**-2,62**	**-0,77**	**5,90**	**2,74**	**2,02**

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 juin 2012 - 30 septembre 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
2,59 %	**juin 2026**	**1,12 %**	**mai 2022**	**1,92 %**	**100,00 %**	**113**	**0**

Actifs nets (millions de $)
2,2 $

Cours
13,70 $

Nombre de titres
18

Placement initial minimal
100 000 $
Un minimum de 500 000 $ en actifs admissibles est requis pour l'application des taux privilégiés.

Codes de fonds
AFA – CLGE118A

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

CAN Obligations gouvernementales 75/75 (PS2)†

30 septembre 2026

Commentaire du fonds T2 2026

Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements Mackenzie.

Commentaires sur les marchés

L'économie canadienne est demeurée sous pression au deuxième trimestre, l'incertitude commerciale ayant continué de peser sur la confiance des entreprises, même si le marché de l'emploi a montré des signes de stabilisation. L'emploi a progressé en mai et le taux de chômage a diminué à 6,6 %. L'inflation s'est accélérée, le rythme annuel passant de 2,8 % en avril à 3,2 % en mai, car la hausse des prix de l'essence liée au conflit au Moyen-Orient a fait grimper les coûts de l'énergie. Les mesures de l'inflation de base sont demeurées plus près de 2 %.

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 % lors de ses réunions d'avril et de juin, soit pour une quatrième et une cinquième fois consécutive. La Banque du Canada a indiqué qu'elle ne tenait pas compte de l'effet temporaire de la hausse des prix de l'énergie, tout en surveillant les signes d'une persistance accrue des pressions sur les prix, et elle a souligné les risques dans les deux sens découlant du différend commercial avec les États-Unis et du choc énergétique.

Le marché canadien des titres à revenu fixe a progressé au deuxième trimestre. Le taux de l'obligation d'État du Canada à 10 ans a diminué à la fin de la période, passant sous la barre des 3,40 % à la fin de juin, son plus bas niveau en plus de trois mois, car l'inflation de base contenue a soutenu les attentes selon lesquelles la Banque du Canada maintiendrait les taux inchangés. Les prix des obligations d'État se sont raffermis en raison de la baisse des taux. Dans l'ensemble, les obligations de sociétés ont été stables et les émetteurs du secteur de l'énergie ont profité de la solidité des prix du pétrole au début du trimestre. Les prix des obligations à rendement élevé ont connu des turbulences, mais ont terminé le trimestre en hausse.

Rendement

L'exposition aux obligations provinciales a contribué au rendement. Le placement en obligations de la province de l'Ontario (3,9 %, 2036-06-02) a contribué au rendement grâce à ses coupons et son taux plus élevés par rapport aux obligations fédérales. Il a également profité de sa duration (sensibilité aux taux d'intérêt), car les taux d'intérêt canadiens ont diminué. L'économie diversifiée de l'Ontario et l'accès aux marchés établis ont également soutenu la demande des investisseurs malgré les exigences élevées en matière d'emprunt.

L'exposition du Fonds aux obligations fédérales a nui au rendement. La Fiducie du Canada pour l'habitation no 1 (3,1 %, 2028-06-15) a nui au rendement en raison de sa duration plus courte. Sa qualité de crédit élevée a limité le risque, mais a aussi laissé moins de place à l'appréciation des cours.

Activité du portefeuille

Le placement dans la Fiducie du Canada pour l'habitation no 1 (1,9 %, 2026-09-15) a été réduit pour répondre aux besoins de liquidité du Fonds. L'obligation demeure un instrument de grande qualité d'un organisme fédéral adossé à des actifs hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement.

CAN Obligations gouvernementales 75/75 (PS2)†

30 septembre 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 30 juin 2026.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 30 juin 2026. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Obligations gouvernementales 75/75 (PS2)†

30 septembre 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

^L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

†Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., ‡Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.